



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU MARDI 2 JUILLET 2013

PV N°365

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU MARDI 2 JUILLET 2013**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Fabrice CLERFEUILLE, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président du Conseil Scientifique ; M. Mohamed BERNOUSSI, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 19 MEMBRES

BEMMERT Patrick	Personnalité ext.	Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes - Saint-Nazaire
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Faculté des Sciences et Techniques
CARON Lise	Ens.B	UFR de Médecine et Techniques Médicales
CATALA Michel	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
CLERGEAU Christophe	Personnalité ext.	Région des Pays de la Loire
DRONNEAU Céline	BIATSS	Polytech Nantes
GANGLOFF Claude	Ens. B	IUT de la Roche-sur-Yon
GUÉVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Faculté des Sciences et Techniques
KERBOURC'H Jean-Yves	Ens. A	UFR de Droit et des Sciences Politiques
LABOUX Olivier	Président	Présidence de l'Université
LE BLAY Frédéric	Ens. B	UFR Lettres et Langues
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
LESTIEN Françoise	Personnalité ext.	CARENE
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Faculté des Sciences et Techniques
TASSEL Guillaume	Étudiant titulaire	IEMN-IAE
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques Médicales
TOSTIVINT Xavier	Personnalité ext.	MEDEF de Loire Atlantique

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 8 MEMBRES

BELLETTRE Jérôme	Ens. A	Polytech Nantes
COUDRIER Christiane	Personnalité ext.	CHU de Nantes
DANIEL Karine	Personnalité ext.	Nantes Métropole
DUBOT Christian	Personnalité ext.	CGT
JOLLIET-ÉVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques Médicales
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Étrangères
POUZAINT Yves	Ens. B	IUT de Nantes
SAÏ Pierre	Personnalité ext.	ONIRIS

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 4 MEMBRES

BOURGEOIS Valentin	Étudiant titulaire	UFR Lettres et Langues
BROUSSAUDIER Julie	Étudiant titulaire	UFR Psychologie
GODIVEAUX Nicolas	Étudiant titulaire	UFR de Médecine et Techniques Médicales
LOUCACHEVSKY Nicolas	Étudiant titulaire	UFR d'Odontologie

ARRIVÉ EN COURS DE SÉANCE : NÉANT**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

BANGE Pascal	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
BARBU Noël	Vice-président Finances
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DRUE Frédéric	Agent Comptable
EVAIN Michel	Doyen de l'UFR Faculté des Sciences et Techniques
GUÉHO Nicole	Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes
HEICHETTE Michel	Directeur de l'IUFM
JACQUEMIN Frédéric	Conseiller Saint-Nazaire
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-président Patrimoine Immobilier
LARTAULT Sylvie	Directrice Générale Adjointe Ressources Humaines
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources Humaines et Dialogue Social
PELLETIER Quentin	Vice-président Étudiant
PENISSON Stéphanie	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
ROUSSEAU-GANCEL Lénaïc	Direction des Ressources Humaines
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉS	ARRIVÉ EN COURS
31	19	8	4	0

SOMMAIRE

POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUIN 2013	5
POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
POINT 3 : POINT SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES	5
POINT 4 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : M. JACQUEMIN, CONSEILLER SAINT-NAZAIRE	5
POINT 5 : APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ACCRÉDITATION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE)	7
POINT 6 : APPROBATION DU PRINCIPE DE RÉPARTITION DES DROITS UNIVERSITAIRES POUR L'ANNÉE 2013-2014	11
POINT 7 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CPCA)	11
POINT 7.1 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2014.....	11
POINT 7.2 : APPROBATION DU RÉGIME ET DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RÉSULTATS (PFR) POUR L'ANNÉE 2013-2014 (APRÈS AVIS DU CT)	15
POINT 7.3 : APPROBATION DE L'ADHÉSION DE L'UNIVERSITÉ À L'ASSOCIATION « GÉRONTOPOLE »	16
POINT 7.4 : APPROBATION DE LA TRANSFORMATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) « GEMAC » EN « TECHNOCAMPUS » ET DE SA NOUVELLE CONVENTION CONSTITUTIVE	16
POINT 7.5 : APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DU GIP « CENTRE DE RECHERCHE EN NUTRITION HUMAINE DE NANTES » (CRNH) ET DE SA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIÉE	17
POINT 7.6 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATIONS OU DE CRÉATION DE MAQUETTES LMD, DE SANTÉ ET DE POLYTECH NANTES.....	17
POINT 7.7 : APPROBATION DE DEMANDES DE CRÉATION DE MAQUETTES DE PRÉPARATION AUX CONCOURS.....	18
POINT 7.8 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATIONS, DE RENOUVELLEMENT OU DE CRÉATION DE DIPLÔMES UNIVERSITAIRES (DU) OU DE DIPLÔMES INTERUNIVERSITAIRES (DIU)	19
POINT 7.9 : APPROBATION DU PRINCIPE DU TRANSFERT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À SAINT-NAZAIRE, SITE DE HENLEIX, AU PROFIT DU CROUS	19
POINT 7.10 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'OBSERVATOIRE DES SCIENCES DE L'UNIVERS DE NANTES ATLANTIQUE (OSUNA).....	20
POINT 7.11 : APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS	20
POINT 8 : INFORMATION SUR LE PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	20
POINT 9 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA MÉDECINE DU PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2012	21
POINT 10 : QUESTIONS DIVERSES	22
- CARTE MULTI-SERVICES	22
- SITUATION DES ÉTUDIANTS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	23
- CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE	23
ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2013	24
NOTE SUR LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA CARTE MULTI- SERVICES (CMS).....	24

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUIN 2013

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 27 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 juin 2013.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT explique que la structuration du projet « One Health », en partenariat avec l'École Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique (ONIRIS), n'est pas encore stabilisée et que ce point sera présenté après la rentrée. Par ailleurs, 47 agents en contrat à durée déterminée ont vu leur contrat transformé en contrat à durée indéterminée, dans le cadre de la reconduction souhaitée par l'Université de Nantes du protocole « Sauvadet » de résorption de la précarité, qui, en principe, ne s'appliquait qu'en 2012. Enfin, le 10 juillet, une rencontre aura lieu au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), qui réunira les trois Universités des Pays de la Loire, les Collectivités locales et le Rectorat. Il s'agit de faire le point sur la création de la future Communauté d'Universités et d'Établissements (CUE), prévue par la loi de réforme de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en cours d'adoption au Parlement. Quatre thèmes ont été définis : l'Université à un horizon de 10 ans ; la formation et la recherche ; la gouvernance ; les partenariats avec les Ecoles. Des groupes de travail communs aux trois Universités ont été constitués et seront installés le 15 juillet. Il faudrait pouvoir en créer de même au sein de chaque établissement, qui devront prendre le temps de débattre en interne.

POINT 3 : POINT SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

M. KEROUANTON explique que l'opération Nouveau Tertre est relancée, suivant un planning serré. Une nouvelle phase de concertation avec les collègues du site a commencé, afin de réexaminer les usages, les besoins et les attentes. Le rapport d'expertise doit être rendu fin septembre 2013, puis une consultation pour le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage sera lancée. Ensuite le dialogue compétitif durera un an. Les travaux seront réalisés en deux phases, avec une livraison prévisionnelle à la rentrée 2018. Un comité de pilotage a été mis en place, présidé par **M. LABOUX**, ainsi qu'un comité technique et des référents-utilisateurs.

M. KEROUANTON ajoute qu'un nouveau dossier est en cours de montage, qui concerne le Quartier de la Création. Un préprogramme est en cours de rédaction, avec pour objectif la présentation d'un rapport d'expertise à la fin de l'automne 2013. La livraison est prévue à la rentrée 2017.

M. KEROUANTON conclut avec les deux projets d'Instituts de Recherche en Santé (IRS), en phase d'appels d'offres.

Mme DRONNEAU demande s'il serait possible d'informer les collègues du site Joffre de l'IUT de Nantes des locaux dans lesquels seront réellement les étudiants à la rentrée. Toutes sortes de rumeurs circulent et a priori ils ne disposent pas d'informations exactes.

LE PRÉSIDENT confirme que la rentrée se fera sur le site de Joffre. Des discussions ont eu lieu avec le Directeur de l'IUT de Nantes, afin d'envisager l'avenir et de définir une vision commune dans le cadre du Contrat de Projets État-Région (CPER).

POINT 4 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : M. JACQUEMIN, CONSEILLER SAINT-NAZAIRE

M. JACQUEMIN explique que l'Université de Nantes est présente à Saint-Nazaire depuis la création de l'IUT en 1967. Des formations ont été délocalisées dans les années 1990. Le département Génie électrique de Polytech a ouvert par la suite, en 2000. En 2008, ont été mises en place des Licences 3 et des Masters de l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques. Depuis, d'autres départements de Polytech ont été ouverts. Le site de Saint-Nazaire comporte trois implantations : celle, historique, d'Heinleix, qui abrite l'IUT de Saint-Nazaire ; le campus de Gavy, qui bénéficie d'une situation privilégiée ; enfin, le Centre de Recherche et de Transfert de Technologies (CRTT), qui abrite des laboratoires de l'Université de Nantes.

M. JACQUEMIN précise que le site d'Heinleix abrite 6 départements de l'IUT, une équipe du laboratoire GeM (Institut de Recherche en Génie Civil et Mécanique) et une équipe du LEMNA (Laboratoire d'Économie et de Management de Nantes Atlantique). Le campus de Gavy héberge quatre départements de Polytech Nantes et des formations de l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques. Enfin, le CRTT abrite le GEPEA (Laboratoire de Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire), l'IREENA (Institut de Recherche en Énergie Électrique Nantes Atlantique) et une autre équipe du GeM. Les effectifs sont d'un peu plus de 2 000 étudiants : 1 436 à l'IUT, 399 à Polytech et 170 pour l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques. À l'heure actuelle, 6 Diplômes Universitaires de Technologie (DUT), 12 Licences Professionnelles, 4 diplômes d'Ingénieur, 1 Licence 3, 1 Master et 1 Master 2 sont délivrés.

M. JACQUEMIN ajoute que l'un des points forts du site nazairien est d'abriter des unités de recherche de qualité : 2 Unités Mixtes de Recherche (UMR) du CNRS classées A+ par l'AERES, le GeM et le GEPEA, et 2 Équipes d'Accueil, l'IREENA et le LEMNA. Saint-Nazaire a consolidé des filières de formation : Génie des procédés, Génie électrique et Génie civil, dans lesquels des diplômés du DUT au Doctorat seront délivrés.

M. JACQUEMIN explique qu'un nouveau bâtiment d'environ 3 000 m² vient d'être livré sur le site de l'IUT. Il abritera les deux équipes du GeM et permettra de libérer des surfaces pour les activités de recherche. Par ailleurs, une chaire « Génie civil et éco-construction » est en cours de mise en place, portée par Mme VENTURA. Elle associe la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics. L'idée est d'impulser une action autour de l'écoconstruction et de développer une thématique d'analyse du cycle de vie des bâtiments, dès leur construction. Un autre nouveau projet est la mise en place prochaine de la plate-forme préindustrielle « Défi- μ Alg », afin d'aller vers des opérations de bio-raffinage par la valorisation des micro-algues et l'extraction de molécules à forte valeur ajoutée.

M. JACQUEMIN ajoute que l'un des enjeux structurants serait le regroupement des 3 sites sur un seul dans le cadre du prochain CPER, ce qui permettrait de résoudre certains problèmes de fonctionnement sur le site de Gavy. Ce bâtiment n'a en effet pas été conçu pour l'enseignement ni pour la recherche et se révèle assez coûteux à exploiter. Une étude de ce regroupement a été confiée à une société de conseil spécialisée dans le domaine du bâtiment, le cabinet AT-Osborne. Ce projet permettrait d'optimiser les surfaces, en les rationalisant et en procédant à des mutualisations. L'idée serait également de créer un véritable campus sur le site de Saint-Nazaire, qui permettrait d'accroître l'attractivité de ce site.

M. JACQUEMIN conclut que le site de Saint-Nazaire bénéficie du soutien remarquable, tant de la CARENE que de la CCI, notamment dans le cadre du contrat d'objectifs partagés, et que cela facilite grandement le travail des équipes universitaires.

Mme LESTIEN remercie **M. JACQUEMIN** pour sa présentation mais fait remarquer que le schéma de regroupement sur Heinleix qui vient d'être présenté n'est pas validé à ce stade. Plusieurs options se présentent et un travail commun est mené pour inscrire ce projet dans le prochain CPER. L'un des enjeux n'est pas simplement de transférer ce qui existe à Gavy, mais aussi d'apporter une plus-value par rapport à ce site-là, notamment au niveau des formations. La présentation portait sur le pôle universitaire, mais il est important de préciser que Saint-Nazaire compte en tout 3 000 étudiants en incluant les formations non universitaires, avec beaucoup de Brevets de Technicien Supérieur. Enfin, une réflexion est menée sur le développement de formations dans le secteur des énergies marines renouvelables.

Mme SAMI demande si, en cas de regroupement, le site de Gavy ne ferait plus partie de l'Université.

M. JACQUEMIN répond qu'en effet le site de Gavy ne serait plus un site de l'Université en cas de regroupement sur Heinleix, mais souligne que ce regroupement n'est à l'heure actuelle qu'au stade d'étude.

LE PRÉSIDENT remercie **M. JACQUEMIN** pour sa présentation et souligne que le site de Saint-Nazaire fonctionne grâce au soutien des collectivités territoriales, la CARENE, le Conseil Régional, mais aussi le Conseil Général comme pour le projet de recherche « Défi- μ Alg » et de la CCI. C'est un site exemplaire au plan national, parce que des choix de spécialisations, de filières et de recherche ont été faits dès l'origine. Il n'a pas été procédé à la simple duplication de ce qui existait déjà à Nantes.

POINT 5 : APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE)

LE PRÉSIDENT rappelle que ce dossier a été présenté il y a quelques semaines aux Conseils d'Administration des Universités de Nantes, d'Angers et du Maine. Depuis, un travail a été mené sur la partie budgétaire afin de présenter un dossier désormais complet.

M. BERNOUSSI explique que la loi sur la Refondation de l'École vient d'être adoptée par le Parlement. Elle crée définitivement les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE), qui doivent se substituer aux IUFM le 1^{er} septembre 2013. Après le vote du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes du 14 mai 2013, **LE PRÉSIDENT** a décidé d'organiser des discussions sur les difficultés apparues entre les Universités partenaires, afin d'apurer l'historique des reversements entre Universités. Historiquement, l'IUFM est géré par l'Université de Nantes, qui paie les dépenses de fonctionnement de tous les sites, y compris ceux d'Angers, du Mans et de Laval, avec un système de refacturation. Une contribution de 300 000 euros par établissement a été obtenue pour cette dernière année. Cet historique ayant été apuré, une équipe a été constituée pour piloter le dossier selon trois grands axes de travail. Le premier est le développement d'une filière de l'éducation, en espérant que les personnels eux-mêmes s'approprient cette thématique. Le deuxième est celui du modèle économique présenté dans le dossier de demande d'accréditation. Le troisième est celui d'une coordination globale avec les partenaires. Un dialogue fort a été maintenu avec la Direction de l'IUFM et avec les personnels. Une assemblée générale académique des personnels a eu lieu le 17 juin, à laquelle se sont rendus **LE PRÉSIDENT**, le 1^{er} Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration et le Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

M. BERNOUSSI souligne que le 1^{er} septembre 2013 verra la naissance de l'ESPE qui marquera un commencement, non pas une fin. Il s'agit de se donner les moyens d'accompagner sa naissance et de se développer. Le projet présenté au Conseil d'Administration définit des grands axes stratégiques clairs, témoigne d'une ambition marquée. Il a été élaboré selon un modèle économique équilibré et pérenne. Les axes stratégiques sont les suivants : réussir la formation par alternance ; développer la recherche dans les thématiques de l'éducation ; faciliter le numérique aux élèves, aux formateurs et aux enseignants. Les cinq sites actuels de l'IUFM sont maintenus, qui permettront un maillage territorial fort. Une offre de formation, importante et de proximité, va être développée, qui comprendra trois grandes mentions de Masters « Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation » (MEEF). Le modèle économique sera à la fois juste, en garantissant la participation de chacun, pérenne et il donnera les moyens à l'ESPE de bien fonctionner. Le taux d'activité de l'IUFM est actuellement de 60 000 heures ; pour l'ESPE, le prévisionnel établi table sur 63 945 heures. Les besoins théoriques de l'ESPE sont de 64 postes de personnels BIATSS. Tout le personnel IUFM sera transféré vers l'ESPE, soit 104 postes administratifs et techniques. Le calcul de la dotation future ne reposera plus sur les effectifs étudiants, mais sur la contribution de chaque partenaire en proportion de son poids. L'Université de Nantes contribuera à 81 % du volume horaire, pour des effectifs étudiants qui représenteront 50% des effectifs totaux. Le calcul de la dotation ministérielle devrait normalement compenser cette différence.

M. BERNOUSSI précise que l'Université de Nantes est l'Université intégratrice de l'ESPE. Les Conseils des UFR Lettres et Langues, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), Faculté des Langues et Cultures Étrangères (FLCE) et IUFM ont donné un avis favorable à l'offre de formation. Le Conseil de l'UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie a débattu sans vote. Enfin, le Conseil de l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques a refusé de se prononcer. Le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) a donné un avis favorable à l'ensemble de l'offre de formation. Le Comité Technique (CT) a donné un avis favorable au projet d'ESPE. Une fois que la création de l'ESPE sera actée, il faudra l'accompagner pendant deux à trois ans, le temps qu'elle se mette progressivement en place dans des conditions correctes.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'en accord avec le Recteur, il a demandé à **M. HEICHETTE** d'assurer l'administration provisoire de l'ESPE jusqu'à la fin de l'année 2013.

M. LELOUREC, sans remettre en cause le travail accompli, fait part de ses réticences. Une adoption à marche forcée a été imposée, avec un « chantage à l'urgence ». Un modèle économique est proposé, avec un décalage entre le poids de chaque Université et sa contribution initiale. Mais il est difficile de faire confiance à la dotation globale pour rééquilibrer les choses. Un problème particulier subsiste, celui des collègues enseignants, qui s'inscrivent à l'Université et qui se retrouvent ipso facto en situation dite « de reprise d'études ». Ils doivent régler des frais d'inscription élevés et le

Rectorat ne les aide pas. Il faudrait que celui-ci, partenaire de l'ESPE, prenne en compte la formation de ses propres personnels.

LE PRÉSIDENT répond qu'il faut que les étudiants sachent où s'inscrire, qu'il faut leur apporter une réponse et donc que le Conseil d'Administration se prononce à présent, avant que celui de chacune des Universités partenaires ne se réunisse. Si la décision de l'Université de Nantes était négative, l'établissement intégrateur pourrait changer et être l'Université d'Angers ou du Maine.

M. CLERFEUILLE fait savoir qu'en ce qui concerne les aspects budgétaires, les informations données par le Ministère sont que l'ESPE allait être individualisée en termes de dotation.

M. LE BLAY revient sur le terme « d'urgence », employé par **M. LELOUREC** et partage son analyse sur la manière dont cette réforme a été menée. Mais il y a une inquiétude réelle des étudiants et d'une partie des équipes pédagogiques, sur la question de savoir si, à la rentrée, il y aura effectivement des étudiants inscrits dans les formations à l'Université de Nantes pour se préparer aux métiers de l'enseignement. Il n'y a pas d'autre choix réaliste aujourd'hui que d'envoyer un message clair concernant la position du Conseil d'Administration sur ce dossier.

Mme SAMI estime que beaucoup de choses ont été gérées dans l'urgence tout au long de l'année. Un certain nombre d'inquiétudes subsiste dans ce dossier. Concernant la gestion financière, le projet de budget est difficile à comprendre. Il vient d'être dit que « normalement, la dotation devrait compenser (...) ». L'emploi du conditionnel fait un peu peur. Quand on compare les rapports entre les charges et les participations des différentes Universités, on est en droit de se demander si l'on sera vraiment capable de tenir ces engagements sur plus d'un an et si l'Université aura les moyens de supporter la charge que représentera l'ESPE.

M. BERNOUSSI répond que, sur le plan financier, c'est l'Université de Nantes qui a la masse salariale de tout le personnel de l'IUFM. Le principe est de transférer le personnel de l'IUFM dans l'ESPE et c'est pour cela que l'Université de Nantes supporte la plus grande part. Ce modèle économique a l'avantage d'être clair et visible, en montrant l'apport de chacun. Ce n'est qu'une naissance qu'il faudra accompagner et il faudra suivre le dossier.

LE PRÉSIDENT ajoute que c'est un dossier de demande d'accréditation et que l'on ignore la durée pour laquelle l'accréditation sera accordée.

Mme SAMI demande ce qu'il adviendra, dans un ou deux ans, de tous les engagements qui sont pris vis-à-vis des formations et des personnels. Il n'y a pas de réponses très claires à ces questions.

LE PRÉSIDENT répond que, pour ce qui est du budget, il n'est plus question d'un marchandage entre les uns et les autres, mais d'une contribution valorisée et objective. Le modèle de calcul des dotations, dit modèle « SYMPA », inclut un certain nombre d'éléments ignorés par le modèle habituel. C'est un modèle assez complexe, mais qui fait que chacun apporte sa contribution. C'est grâce à cela que l'Université de Nantes a obtenu que ses partenaires participent aux dépenses de fonctionnement de leurs bâtiments dans le cadre de l'IUFM.

M. GUÉVEL intervient sur la question de la recherche et estime que la mastérisation avait eu un effet plutôt positif, en ce sens qu'elle avait permis d'intégrer une vraie initiation et une vraie formation à la recherche dans la formation des futurs enseignants. Aujourd'hui, les directives du Ministère ont conduit à imposer la production de nouvelles demandes d'habilitations de formations qui vont en être privées, pour tout ou partie. C'est une régression dommageable et il faudrait que, dans le futur, l'établissement s'attache à faire évoluer cette situation dans le bon sens.

M. GUÉVEL s'étonne que le transfert des personnels de l'IUFM soit automatique, alors que ce n'était pas le discours tenu il y a quelques mois. Le chiffre des personnels administratifs et techniques a été évoqué précédemment : les besoins ont été évalués à 64 personnes alors que 104 sont transférées. Il y a une différence de 40 personnes, dont on se demande ce qu'elles feront.

M. GUÉVEL souhaite connaître les données chiffrées concernant les personnels enseignants et enseignants-chercheurs, en les mettant en regard avec les effectifs étudiants attendus, notamment sur le site de Nantes.

LE PRÉSIDENT répond qu'il s'agit à peu près de 276 personnes pour 1 200 étudiants. En ce qui concerne la recherche, il s'agit pour les étudiants d'une initiation, comme il a été indiqué.

M. BERNOUSSI précise qu'un principe, selon lequel toute personne qui ne souhaite pas quitter l'IUFM doit être transférée à l'ESPE, a été appliqué. Il faudra accompagner ce transfert,

conformément à la demande du Ministère. S'il y a un décalage de postes, il conviendra de procéder à une analyse, notamment par rapport à l'évolution des besoins. Mais l'ESPE pourra aussi révéler de nouveaux besoins, comme par exemple dans le domaine du numérique, vers lequel certains postes devront être réorientés. Cette adéquation ne pourra se faire qu'au fur et à mesure des années et des évolutions de l'ESPE.

M. BROCHARD, à propos du décalage sur les postes administratifs et techniques, explique qu'il ne lui semble pas que les collègues manquent de travail. Comme il l'a fait savoir en Comité Technique, l'organisation syndicale qu'il représente sera très vigilante sur l'analyse des besoins et de l'effectif actuel ainsi que sur l'accompagnement. Le tableau fait état de besoins évalués à 64 postes mais il semble que ce soit plutôt 81. En ce qui concerne le dossier d'accréditation, l'UNSA est favorable à la création des ESPE. L'étude des modèles économiques adoptés dans les dossiers de demande d'accréditation d'autres ESPE montre que l'Université de Nantes n'est pas la seule à affecter à l'ESPE l'ensemble des moyens et des ressources humaines actuellement affectés à l'IUFM.

M. BROCHARD ajoute qu'il partage ce qui vient d'être dit sur la méthode de mise en place des ESPE, dans la précipitation. L'ampleur de ce projet méritait que l'on puisse y consacrer plus de temps. Il est important que l'équipe présidentielle ait pu se déplacer sur le site, car les personnels étaient en attente d'informations en raison de nombreuses inquiétudes. La mise en place du modèle économique sera l'objet d'une grande vigilance, notamment sur les modalités de fonctionnement des différents sites. La place de l'ESPE au sein de la future Communauté d'Universités et d'Établissements fait l'objet d'interrogations et il faut espérer qu'un débat large et participatif pourra avoir lieu, de sorte que l'ESPE, projet académique, en fasse bien partie.

M. CATALA rappelle qu'il a déjà indiqué tout le mal qu'il pense de la méthode adoptée ; il n'a pas changé d'avis. Trois points posent problème dans ce dossier. Tout d'abord, celui évoqué par **M. GUÉVEL**, du lien avec la recherche. Un modèle a finalement été imposé, ce qui est très contestable sur le plan des libertés universitaires. Cette insuffisance de l'initiation à la recherche dans les nouvelles maquettes, par rapport à ce qui existait précédemment, est fortement préjudiciable à la formation de ces enseignants. On constate, notamment dans les disciplines littéraires, que les étudiants qui réalisent des mémoires de recherche ont des taux de réussite bien meilleurs aux concours du CAPES. Non seulement le volume horaire est désormais diminué, mais les intitulés et le contenu de certaines unités d'enseignement de cette initiation à la recherche laissent dubitatifs. À la lecture de certaines maquettes, l'impression se dégage que cela va se limiter à une initiation à la recherche de documents sur internet.

M. CATALA ajoute qu'un deuxième problème est celui de l'encadrement en personnels administratifs et techniques. La différence d'encadrement entre l'ESPE et les autres composantes de l'Université pose question. C'est un problème ancien, qui date de l'intégration de l'IUFM à l'Université, qu'il faudra résoudre un jour ou l'autre. La mise en place de l'ESPE devrait s'accompagner d'un véritable audit des missions des personnels administratifs et techniques et des missions d'administration transférées depuis 4 ans vers les composantes, notamment pour la gestion des Masters de préparation au second degré, sans transfert des moyens nécessaires pour les assurer. Il y avait là, peut-être, une occasion de le faire, qui n'a pas été saisie.

M. CATALA remarque que la charge horaire totale de formation est augmentée, de plus de 3 000 heures, soit 6,5%. L'origine n'en est pas claire, d'autant qu'à l'étude du détail des maquettes, une baisse du nombre d'heures consacrées à la formation des professeurs du second degré peut être constatée, par rapport à la situation antérieure. Le travail important qui a été accompli sur la question du budget doit être salué, même s'il reste des incertitudes. La question se pose enfin de la nature de la participation du Rectorat.

M. CATALA conclut que le dossier paraît plutôt cohérent et l'on peut y être favorable, même s'il faut continuer à faire preuve de vigilance et s'il subsiste des sources d'inquiétudes. De nombreux points mériteront d'être remis en chantier à la rentrée prochaine. Il est souhaitable qu'une vision à long terme soit développée et que l'on puisse déterminer quel volume d'enseignements représentait la formation d'un enseignant des écoles ou du secondaire avant l'intégration de l'IUFM, quel a été l'impact de la mastérisation sur ce volume horaire et quelle est la situation actuelle.

M. BERNOUSSI répond que la charge de formation a été estimée au niveau théorique, sans tenir compte des mutualisations d'enseignements possibles et auxquelles il faudra nécessairement procéder. En ce qui concerne l'aspect recherche des formations, toutes les maquettes seront effectivement à reprendre l'année prochaine.

M. CLERFEUILLE explique que l'apport du Rectorat consiste en la mise à disposition de 7,5 postes d'enseignants et d'une dotation horaire supplémentaire d'environ 5 000 heures.

M. BERNOUSSI ajoute que le Rectorat rémunère également les enseignants qui accueillent les stagiaires.

Mme ISHOW s'interroge sur l'ambition des programmes. Le numérique ou les langues y sont très présents. Il est indiqué que des moyens supplémentaires leur seront affectés, mais sans que la forme qu'ils prendront ne soit précisée. La question se pose de savoir si l'Université dispose des moyens pour assumer l'effort très important que cela semble devoir supposer. La recherche s'appuie essentiellement sur les Sciences de l'Éducation, alors qu'après la réussite à un concours, un étudiant peut très bien s'ouvrir à autre chose. L'impression peut s'en dégager qu'il y a une sorte d'embrigadement des étudiants, en termes de formation, qui est loin d'être une ouverture.

M. BERNOUSSI répond qu'il n'y aura pas de moyens supplémentaires consacrés au numérique ou aux langues, au stade de la création de l'ESPE. Les moyens actuels suffisent à couvrir les besoins. Ce sont les instances de l'ESPE qui devront définir les axes stratégiques et les moyens qu'ils voudront leur accorder en ajustant les moyens aux besoins.

M. GUÉVEL revient sur la question des personnels techniques et administratifs. Il demande comment, dans un établissement que l'on veut unitaire, de telles différences de traitement entre composantes peuvent être justifiées, sur le terrain, face aux personnels et aux étudiants, même si les besoins en encadrement des formations de préparation aux concours ne sont pas tout à fait comparables à ceux d'une composante plus classique. L'amélioration du taux de réussite en Licence, demandée par le Ministère, suppose des moyens dont l'Université ne dispose pas. Dans un établissement où se posent des questions majeures sur le financement de l'offre de formation existante, qui a arrêté un plan de retour à l'équilibre, le volume horaire des formations de l'ESPE est subitement augmenté de 6,5%, sans vérifier si cela s'avère indispensable et pertinent.

Sur le deuxième volet de l'intervention de **M. GUÉVEL**, **LE PRÉSIDENT** répond que la réponse faite précédemment par **M. BERNOUSSI** confirme que l'Université reste très vigilante. Des efforts de mutualisation vont être consentis, la carte des formations va être redessinée et il faut tenir compte des heures disciplinaires. En matière d'encadrement, il y a effectivement des disparités très importantes, comme il en existe aussi en termes de ratio de surface de locaux par étudiant. Mais les Universités d'Angers et du Maine ont avancé l'argument que l'Université de Nantes allait profiter de la création de l'ESPE pour procéder à des redéploiements et pour assurer le retour à l'équilibre budgétaire ; cela a créé des difficultés lors du montage du dossier de l'ESPE. Pour sa part, le Ministère a fait remarquer que lors du passage à la mastérisation, l'Université de Nantes a été la seule en France à ne pas avoir puisé dans les personnels de l'IUFM. Mais la problématique aujourd'hui est celle d'une redéfinition des postes, de manière à pouvoir s'adapter progressivement, suivant l'évolution du dossier.

Mme SAMI note qu'un audit va être réalisé après la création de l'ESPE ; il aurait été plus logique et plus transparent de le réaliser auparavant. Des choix sont faits qui vont être remis en cause dans un, deux ou trois ans. Les maquettes font apparaître une réduction évidente du volet recherche, mais également une réduction très souvent importante du volet disciplinaire. Enfin, la question se pose de savoir où vont s'inscrire les étudiants.

M. CLERFEUILLE répond à la remarque sur l'audit que, pour l'année qui vient, l'Université a raisonné en termes prévisionnels : prévisions d'effectifs, de groupes, etc. Il est très difficile, aujourd'hui, de savoir ce qui va se passer précisément à la rentrée. Il sera plus facile de procéder à un bilan après six mois de fonctionnement de l'ESPE, en tenant compte des effectifs réels pour l'année 2013-2014.

M. BERNOUSSI répond qu'il y a trois nouvelles mentions « MEEF ». Pour deux d'entre elles, les inscriptions se feront à l'ESPE ; pour la dernière, dans la composante disciplinaire qui portera le parcours.

Mme TRICHET souhaite se faire la porte-parole de professeurs d'allemand qui demandent que soient valorisés leurs efforts dans la dynamique de création d'enseignements bidisciplinaires, qui associent l'allemand à d'autres matières. Ils s'estiment stigmatisés par le faible nombre d'étudiants, alors que l'on néglige de comptabiliser une partie des étudiants engagés dans des formations bidisciplinaires. La dynamique de l'allemand est ainsi sous-estimée et ils demandent à être soutenus.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 20 voix pour et 7 voix contre, le dossier de demande d'accréditation de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE), ci-joint.

POINT 6 : APPROBATION DU PRINCIPE DE RÉPARTITION DES DROITS UNIVERSITAIRES POUR L'ANNÉE 2013-2014

M. CLERFEUILLE explique que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a publié le 28 juin la circulaire fixant les montants des droits universitaires pour l'année 2013-2014. Elle fixe également le montant de la participation des étudiants aux dépenses de la médecine préventive, la part minimale des droits universitaires réservée au service de la documentation et celle réservée au financement du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité avec 27 voix pour :

- **Approuve le principe de répartition des droits universitaires selon le tableau joint en annexe à la présente délibération ;**
- **Autorise le remboursement à l'étudiant des droits universitaires en cas de renoncement à l'inscription avant le 15 octobre 2013, déduction faite d'une somme de 23 € qui reste acquise à l'établissement pour frais de gestion. En cas de circonstances exceptionnelles, le Président de l'Université peut toutefois accorder le remboursement des droits universitaires au-delà de cette date.**

POINT 7 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CPCA)

POINT 7.1 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2014

M. BARBU souligne que le débat d'orientation budgétaire est la première étape de la construction du budget 2014 et rappelle des éléments de contexte. Un inventaire de la situation de l'Université a été réalisé en 2012 à l'arrivée de la nouvelle équipe présidentielle, avec l'accompagnement d'une mission flash demandée au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Un audit financier a été réalisé par des membres de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche (IGAENR), qui a mis en évidence des difficultés budgétaires structurelles. La préparation du budget 2013 a nécessité des choix à la fois courageux et douloureux, comme le gel de postes. Le soutien financier des partenaires publics de l'Université, l'État, la Région et Nantes Métropole, s'est avéré indispensable pour passer le cap de l'année 2013. Un plan de retour à l'équilibre budgétaire a été présenté en mars 2013, qui vise non seulement le retour à l'équilibre financier mais aussi la reconstitution d'une capacité d'autofinancement qui permettra à terme de réaliser des investissements. La deuxième phase de la mission d'accompagnement par l'IGAENR, après la mission flash, est pratiquement terminée. Elle va permettre de mieux analyser les coûts, à la fois de la formation, de la recherche et du patrimoine immobilier.

M. BARBU note que l'exercice budgétaire 2012 a fait apparaître un déficit global de plus de 3 millions d'euros. Le fonds de roulement est passé de 33 millions d'euros à la fin 2009, à 4,43 millions d'euros à la fin 2012, en raison d'une politique ambitieuse d'investissements menée ces dernières années et d'une mise en conformité des comptes avec de nouvelles règles comptables. L'évolution des charges de personnels est un facteur déterminant de l'évolution de la situation budgétaire, depuis le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE). Elles ont augmenté de plus de 15 millions d'euros en 2010, de 8,5 millions d'euros en 2011 et 4,5 millions d'euros en 2012. Il y a une nécessité évidente de contrôler la masse salariale, qui représente plus de 80% du budget de l'Université, hors investissements.

M. BARBU poursuit avec le budget de fonctionnement, qui est de 63 millions d'euros en 2012. Ce montant est d'apparence trompeuse, car il inclut des dotations aux amortissements très importantes liées à l'évaluation du patrimoine immobilier, d'environ 20 millions d'euros. Dans la réalité, le budget de fonctionnement est en baisse de 43,9 millions d'euros en 2011 à 42,7 millions d'euros en 2012. Cette maîtrise se poursuivra et s'il est en augmentation en 2013, c'est sous l'effet de la mise en service programmée de nouveaux bâtiments et de leurs frais de fonctionnement, lourds à supporter.

M. BARBU rappelle que les prévisions budgétaires étaient très pessimistes au tout début de l'année 2013, mais relève que l'élaboration du budget rectificatif n°1, adopté par le Conseil d'Administration du 7 juin 2013, a montré un léger redressement et que les mesures prises commencent à porter leurs fruits. Le prélèvement sur fonds de roulement, d'un montant prévisionnel initial de 1,5 million d'euros, devrait pouvoir être limité à 170 000 euros.

M. BARBU explique que les grandes orientations du budget 2014 reposent d'abord sur un dialogue de gestion repensé, qui sera organisé autour des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) mis en place par le 1^{er} Vice-président pour la première fois en 2013 dans toutes les composantes grâce à un travail consensuel avec tous les Directeurs de composantes. L'objectif est de les étendre à l'ensemble des laboratoires de recherche, comme cela a déjà été fait pour ceux de l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques. Il est important que chacun puisse exprimer ses besoins de la même façon, dans le cadre d'un dialogue uniformisé. Ils seraient un outil de dialogue entre les services et la Présidence d'une part, les Directeurs de composantes et de laboratoires d'autre part. À terme, un tableau de bord pourrait être construit, qui permettrait de suivre la réalisation des objectifs affichés dans les CPOM et d'attribuer une partie des moyens en fonction de leur degré d'atteinte sur des points très ciblés.

M. BARBU ajoute que, sur la base des CPOM, des commissions thématiques pourraient être mises en place, qui prépareraient la prise de décision. Elles permettraient un dialogue plus soutenu et plus collégial entre la Présidence, les services et les Directeurs et Doyens. Certaines commissions thématiques existent déjà, comme la Commission Recherche, mise en place par **M. BENHAMOU**, chargée de réfléchir à l'amélioration de l'accompagnement financier et administratif de la recherche. De telles commissions sont proposées dans les domaines de la formation, des investissements, des projets innovants et enfin des moyens en enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS. Elles seraient chargées de préparer le travail, d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande collégialité de la prise de décision, sans se substituer pour autant aux instances délibératives.

M. BARBU insiste sur le fait que la part la plus importante du budget est consacrée aux dépenses de personnels, qui en représentent 80%. L'objectif est de reconduire en 2014 les mesures prises en 2013, comme le gel de postes, la maîtrise des charges d'enseignement, la renégociation des conventions de délégation pour obtenir une véritable compensation de la totalité du coût salarial des personnels mis à disposition, la révision du calcul de l'enveloppe budgétaire « invités », le respect de l'enveloppe financière ministérielle pour les doctorants, etc. Un renforcement de l'accompagnement du personnel est également prévu, notamment sur les plans de la formation et de la préparation aux concours.

M. BARBU relève qu'il faut s'assurer que l'offre de formation soit cohérente au niveau régional et soutenable. L'idée est de faire travailler la Commission formation sur les grandes orientations de la carte des formations. Le calcul de l'enveloppe budgétaire des charges d'enseignement se fera toujours dans le respect des seuils d'ouverture applicables à l'ensemble des composantes, chacune étant accompagnée pour mieux calibrer son offre de formation. Un effort doit être porté sur les composantes qui n'ont pas encore d'offre de formation continue. L'année 2014 verra aussi la mise en œuvre de l'ESPE qui fera sa première rentrée universitaire.

M. BARBU indique qu'il faut poursuivre la restructuration de la formation continue commencée en 2011 et développer les ressources qui en sont issues ainsi que celles provenant de l'apprentissage et de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Il faut clarifier les comptes de chaque service de formation continue et que chaque composante présente un résultat propre avec une affectation réelle des personnels et des moyens à cette activité. Il est prévu de mettre en place des procédures spécifiques et des outils de gestion, en particulier un accompagnement par le logiciel SIFAC.

M. BARBU souligne que la maîtrise des charges de fonctionnement est plus importante que jamais. Il est prévu d'assurer aux composantes les mêmes dotations de fonctionnement qu'en 2013, ainsi que le même volume budgétaire pour les projets pédagogiques. Il est par contre nécessaire de toujours encadrer et arbitrer les subventions versées par l'établissement, d'encourager les comportements permettant d'améliorer la performance énergétique. Les consommations en ce domaine représentent un budget de 4 millions d'euros et des augmentations sont annoncées pour les prochaines années, avec une projection de plus de 10 millions d'euros de dépenses à l'horizon de 2017. Le service logistique doit aussi être amélioré, pour optimiser les achats et les approvisionnements de l'établissement. Un projet à venir concerne la réorganisation des services de reprographie, dont l'état des lieux est en cours. Des discussions avec les acteurs de terrain commenceront à la fin de l'année.

M. BARBU fait remarquer que l'accompagnement du développement de la recherche est absolument indispensable pour augmenter l'attractivité de la gestion des contrats par l'Université. Cela passe par la création de l'Unité Budgétaire (UB) Recherche, préconisée depuis 2008 dans différents rapports du MESR. Elle a été partiellement mise en place sur le pôle Sciences. L'idée est de l'élargir à l'ensemble des laboratoires, pour mettre la recherche sur un pied d'égalité avec la formation en matière de gestion. Il s'agit également de faciliter les achats au sein des laboratoires par la généralisation de la carte achats d'une part et d'autre part par l'application de l'ordonnance de 2005 qui leur donne plus de souplesse dans ce domaine. Il est également nécessaire de renégocier une meilleure répartition des charges d'occupation et d'entretien du patrimoine immobilier avec les partenaires que sont notamment le CNRS, l'INSERM et le CHU. Il est également envisagé de continuer le travail de mise au point des modes de prélèvement sur les contrats de recherche, pour une meilleure prise en compte de l'environnement économique de la recherche.

M. BARBU poursuit avec l'investissement, où l'objectif est de dégager une capacité d'autofinancement qui constituera un levier pour demander des financements extérieurs. Les priorités sont les investissements énergétiques, afin d'optimiser et de réduire les coûts de fonctionnement des bâtiments existants. Il s'agit de mieux structurer la réhabilitation des bâtiments, la planification des travaux et d'assurer plus de transparence et de collégialité, grâce au travail des commissions thématiques évoquées précédemment. L'Université doit également poursuivre l'objectif d'une meilleure planification des investissements liés à la pédagogie, ce qui suppose la réalisation d'un inventaire physique, conformément aussi à la demande des Commissaires aux comptes. L'établissement, à l'heure actuelle, n'a pas une idée claire de l'affectation de l'ensemble des moyens et des matériels, parfois coûteux, consacrés à la recherche, pas plus que du petit matériel pédagogique. Cela permettra d'avoir une meilleure vision des besoins des composantes et des laboratoires. La synthèse des CPOM permettra également de mieux identifier et de prioriser les besoins.

M. BARBU rappelle qu'une meilleure stratégie d'investissement dépend aussi de la qualité des systèmes d'information. Les réflexions sur la mise en œuvre d'un nouveau système d'information pour les ressources humaines et d'un système d'information pour la scolarité sont en cours. Les changements organisationnels doivent permettre de renforcer les fonctions supports, le pilotage de la masse salariale, les fonctions finances, les fonctions transversales comme la logistique et les achats, les fonctions de maîtrise d'ouvrage de la Direction du Patrimoine Immobilier (DPI). Il faut également assurer une meilleure proximité et un meilleur dialogue entre les services centraux et les différents services des composantes.

M. BARBU explique que l'évolution de la fonction finances va de pair avec la création de l'UB Recherche. Il ne s'agit pas seulement de créer un service facturier, mais aussi et surtout d'assurer un meilleur pilotage déconcentré, c'est-à-dire au sein des composantes et des unités de recherche. Cela prendra la forme de services financiers déconcentrés, avec à leur tête un responsable de service et deux référents, un référent administration et pédagogie ainsi qu'un référent recherche. L'idée est de mieux accompagner la gestion dans les composantes avec un vrai suivi budgétaire et un réel contrôle de gestion, afin d'améliorer le pilotage grâce à une meilleure transparence des flux financiers.

M. BARBU présente la chronologie de l'élaboration du budget 2014, depuis la première étape du débat d'orientation budgétaire, qui définit les grandes orientations, jusqu'au projet de budget qui sera soumis au vote du Conseil d'Administration en décembre 2013.

Mme DRONNEAU revient sur la question de la gestion des contrats de recherche et juge qu'il y manque un volet consacré aux ressources humaines. Les laboratoires ont en effet besoin d'aide et de conseils, notamment dans le domaine du recrutement. Elle demande en quoi consistent concrètement les projets concernant le management global de la Direction des Ressources Humaines ainsi que les réunions de gestion du personnel prévues avec chaque composante.

M. BIAIS relève que cette question fait écho à la mise en place de la nouvelle organisation des services, qui prévoit l'identification, à la rentrée, d'un sous-ensemble fonctionnel « Ressources humaines et environnement au travail », avec deux Directions bien distinctes, une Direction en charge des Ressources humaines et du dialogue social et une nouvelle Direction dédiée à la problématique de l'environnement au travail. Cette dernière traitera de toutes les questions qui, notamment, sont portées à la connaissance des services centraux à travers le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Une nouvelle Directrice des Ressources Humaines et une nouvelle responsable du pôle de gestion des personnels BIATSS prendront également leurs fonctions à la rentrée. Une à deux fois par an, des Réunions de Gestion des Personnels des Composante (RGPC) seront organisées sous l'égide de **Mme LE FICHANT**, de **Mme TEXIER** et de la nouvelle Directrice

des Ressources Humaines, avec le Directeur de chaque composante accompagné des personnes qu'il souhaitera, afin de faire un point sur les situations individuelle et collective des personnels. Ce dialogue de proximité permettra de traiter les différentes questions en dehors des grandes campagnes de révision des effectifs ou de promotion. Cela permettra également de développer une approche un peu plus qualitative des problématiques liées aux ressources humaines.

Mme SAMI note que les commissions thématiques seraient destinées à effectuer un travail préparatoire. Elle estime qu'il est important de savoir qui en sera membre avant d'acter le principe de leur création. Un aspect rédhibitoire de ces commissions telles qu'elles sont proposées, est qu'elles court-circuitent le travail collégial qui doit être fait au CEVU pour ce qui concerne la formation et au CS pour ce qui concerne la recherche et l'innovation. Il est question, sur l'une des diapositives, de stabiliser l'offre de formation « sur les propositions de la Commission formation » et l'on se demande quelle est la place du CEVU. En ce qui concerne la Commission « projets innovants », il est indiqué qu'elle « recense les projets proposés par les composantes ou laboratoires », qu'elle « vérifie la cohérence du projet avec la politique de l'Université de Nantes et les axes politiques de nos partenaires », qu'elle « priorise les projets », alors que c'est là le rôle du Conseil Scientifique. Il est tout à fait compréhensible que celui-ci s'appuie sur des experts et institue des commissions auxquelles participent des personnes extérieures à l'Université. Mais une commission dont, pour le moment, on ne connaît pas la composition ni les modalités selon lesquelles ses membres seront nommés ou choisis, semble être quelque chose qui court-circuite les Conseils élus. Cela semble d'autant plus rédhibitoire en ce qui concerne la formation que la définition de l'offre de formation est de la compétence du CEVU.

M. BARBU rappelle que les projets de décisions soumis à l'approbation des organes délibérants font nécessairement l'objet d'un travail de préparation très actif. Il s'agit ici d'élargir la préparation de la prise de décision, de la rendre plus transparente, plus collégiale, sans empiéter sur le rôle de quiconque.

M. BENHAMOU précise qu'il a, par exemple, mis en place deux commissions ad'hoc, l'une sur les appels d'offres et l'autre sur la simplification administrative de la recherche. Elles étaient composées de membres du Conseil Scientifique et de Directeurs de laboratoires. Le Président de chacune de ces commissions est venu présenter le résultat de leur travail au Conseil Scientifique et en réunion des Directeurs de laboratoires. Sur la base de leur travail, le Conseil Scientifique a élaboré et voté des propositions, qui ont ensuite été à nouveau présentées aux Conseils de laboratoires.

M. BARBU ajoute qu'à plusieurs reprises il a été souligné qu'il était regrettable que la Commission des investissements ne se réunisse plus.

Mme TRICHET remercie **M. BARBU** pour la qualité de ses interventions en Conseil d'Administration. Elle estime qu'actuellement, les unités de recherche ne se sentent pas particulièrement soutenues dans leurs efforts, alors que les prélèvements ont augmenté et les dotations ont diminué.

M. BARBU répond que l'enjeu est de renforcer le pilotage de la recherche, de donner aux Directeurs des unités de recherche une meilleure visibilité des flux, entrants et sortants et de permettre un meilleur accompagnement des contrats de recherche.

M. GANGLOFF souhaite établir une comparaison entre le budget 2012 et la situation budgétaire après la prise en compte du budget rectificatif n°1. Un décalage apparaît ; la masse salariale augmente de 4 millions d'euros, les dépenses de fonctionnement de 3,7 millions d'euros, alors que les produits ne suivent pas. La situation budgétaire s'aggrave donc et un prélèvement supplémentaire sur le fonds de roulement est nécessaire, qui va être un petit peu plus réduit que ce qui était prévu.

M. GANGLOFF demande quels outils de contrôle et de pilotage ont été mis en place, notamment en termes de tableaux de bord, pour suivre l'évolution de la situation.

M. BARBU répond que l'augmentation de la masse salariale entre 2012 et 2013 est essentiellement due à l'évolution du « Compte d'Affectation Spéciale (CAS) Pensions » et à celle du « Glissement Vieillesse Technicité (GVT) », en augmentation de plus de 6 millions d'euros. Des mesures de gels de postes et de contrôle de la masse salariale dans son ensemble ont été prises, qui commencent à porter leurs fruits. Avec le budget rectificatif n°1, la situation apparaît au contraire plutôt meilleure par rapport au budget initial, puisqu'un certain nombre de charges salariales ont pu être recalculées sur la base des derniers mois de 2012. Cela a montré que les choses prenaient une tournure plutôt encourageante et qu'elles iraient un petit peu mieux. Mais personne ne doit crier

tournure plutôt encourageante et qu'elles iraient un petit peu mieux. Mais personne ne doit crier victoire, les efforts doivent être maintenus et rester très importants. En ce qui concerne les moyens de contrôle, des tableaux de suivi de l'évolution des budgets, ligne par ligne, trimestre par trimestre, ont été mis en œuvre.

M. BROCHARD remercie **M. BARBU** pour la clarté et l'exhaustivité de sa présentation. Sans se prononcer sur la pertinence des autres commissions, il explique qu'il lui paraît important que la Commission des moyens, la Commission des investissements et la Commission projets innovants n'aient qu'un rôle préparatoire et que la décision finale appartienne bien au Conseil d'Administration.

M. BARBU répond que ce sera bien évidemment le cas et qu'il n'est en aucun cas question de priver le Conseil d'Administration de ses prérogatives.

M. BROCHARD salue la volonté affirmée d'aider à la formalisation d'un véritable schéma directeur du système d'information et du numérique et l'annonce, faite en CPCA, par le Directeur Général des Services, de sa présentation au Comité de pilotage. Par ailleurs il est très important que la restructuration du service reprographie se fasse avec la participation des collègues des imprimeries et non pas en les excluant des discussions préparatoires, comme cela a pu être le cas auparavant.

M. LE BLAY souligne qu'il s'agit de commissions ad'hoc, qui travaillent sur des projets. Il faut les distinguer des organes permanents que sont les Conseils, composés d'élus, qui devraient en amont approuver leur composition et leurs missions et se prononcer sur leurs propositions en dernière instance.

Mme SAMI estime que l'exemple présenté par **M. BENHAMOU** est l'illustration de ce qu'elle disait auparavant. Il s'agissait d'une commission élargie du Conseil Scientifique et non pas d'une commission dont on ne connaissait pas la composition.

M. BARBU répond que les commissions ne feront qu'accomplir le travail que l'équipe des Vice-présidents et les services internes effectuaient les années précédentes.

Mme CARON est d'avis que les Conseils et les personnels doivent bénéficier d'une représentation effective au sein de ces commissions. La discussion porte beaucoup sur l'organisation, mais peu sur les orientations budgétaires elles-mêmes. On est en train d'entériner un déficit qui va perdurer plusieurs années. En 2013, un apport des collectivités territoriales a permis de trouver un meilleur équilibre budgétaire, mais qui s'est traduit par de fortes contraintes à l'intérieur de l'établissement, comme les gels de postes qui vont se pérenniser jusqu'à une date inconnue. Le contenu de la recherche est essentiellement défini par les appels d'offres, si bien que le pilotage n'est pas interne à l'Université : elle devient prestataire de services et gestionnaire de contrats.

M. CATALA remercie **M. BARBU** pour la qualité de sa présentation. Une manière d'apaiser la discussion sur la question des Commissions serait de distinguer d'une part les Commissions formation et recherche, d'autre part les autres Commissions, plus transversales. L'intérêt des CPOM conclus au niveau des composantes était de réserver une place assez importante aux laboratoires et de mêler à la fois l'enseignement et la recherche. La question se pose si la conclusion de CPOM spécifiques aux laboratoires ne risque pas de découpler la recherche de la formation. On peut également se demander s'ils sont vraiment nécessaires si les CPOM des composantes continuent à traiter de la recherche.

LE PRÉSIDENT répond que cette question a justement été débattue lors de la dernière Conférence des Directeurs de laboratoires. Certains ont fait part de leur souhait d'aller plus loin que ce que permettent les CPOM des composantes. L'objectif de la convergence entre la formation et la recherche voudrait qu'il n'y ait qu'un seul CPOM, dans l'idéal. Mais des difficultés naissent avec les laboratoires hébergés par plusieurs composantes. Une réflexion approfondie est ainsi nécessaire.

M. CATALA juge qu'il faudrait peut-être laisser aux composantes la liberté de s'organiser comme elle l'entendent en choisissant entre un CPOM commun et un CPOM diversifié, ce qui conférerait plus de souplesse.

M. BENHAMOU fait remarquer qu'il est nécessaire de prendre en compte la situation des laboratoires multi-composantes ou multi-établissements. Dans ces cas-là, il n'est pas possible de se passer de CPOM spécifique pour la définition de leurs besoins et de leur développement. Il faudra ensuite les comparer avec les CPOM des composantes.

POINT 7.2 : APPROBATION DU RÉGIME ET DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RÉSULTATS (PFR) POUR L'ANNÉE 2013-2014 (APRÈS AVIS DU CT)

M. CLERFEUILLE explique que la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) répond à deux l'objectif de l'utilisation du régime indemnitaire dans le pilotage des ressources humaines et l'organisation de parcours de carrières. Elle comprend deux parts, la part « fonctions » et la part « résultats », cumulables et modulables indépendamment l'une de l'autre par application de coefficients multiplicateurs à un taux de référence exprimé en euros variable selon le corps d'appartenance de l'agent. Le Comité Technique a rendu un avis défavorable à deux reprises et la CPCA a donné un avis favorable, avec deux voix contre.

M. BROCHARD explique que l'UNSA s'oppose à cette prime et que le Gouvernement a entendu ses réticences et sa position sur ce sujet. Il cite un article du quotidien « Les Échos » daté du 29 janvier 2013 : « A défaut de pouvoir dégeler de suite le point d'indice, le Ministère est toutefois résolu à s'attaquer à un autre marqueur du quinquennat Sarkozy : la rémunération à la performance des fonctionnaires. " Je vais revenir dessus ", confie Marylise Lebranchu aux " Échos ", pour qui ce dispositif n'est " pas adapté à la fonction publique " et a constitué " un tract politique " sous la précédente majorité. »

M. BROCHARD ajoute qu'un article de « La Gazette des Communes, des Départements et des Régions » du 30 janvier 2013, cite la Ministre de la Fonction Publique : « " Il nous faut donc réfléchir aujourd'hui, avec les organisations syndicales (...), à un nouveau système de primes fondé sur des critères reconnaissant l'engagement des personnels ", a-t-elle ajouté, précisant que ce sujet serait abordé lors d'une réunion consacrée aux rémunérations prévue le 7 février. »

M. BROCHARD conclut qu'il votera contre cette délibération.

Mme CARON fait savoir qu'elle soutient la position de **M. BROCHARD** et qu'elle votera contre.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 9 voix contre et 14 voix pour, le régime et les modalités d'attribution de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) pour l'année 2013-2014, détaillés dans le tableau joint en annexe.

POINT 7.3 : APPROBATION DE L'ADHÉSION DE L'UNIVERSITÉ À L'ASSOCIATION « GÉRONTOPÔLE »

M. CLERFEUILLE explique que l'association « Gérontopôle » a pour vocation de travailler à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, d'être un relais de croissance, d'excellence pour tous les acteurs impliqués dans les problématiques liées au vieillissement. C'est un projet structurant au plan régional, qui implique de nombreux acteurs.

Mme CARON estime que la présentation de ce Gérontopôle aurait dû être plus conséquente en termes de fonctionnement et qu'elle ne dispose pas de tous les éléments d'information pour exprimer un vote.

LE PRÉSIDENT propose d'inviter le Professeur BERRUT, Président du Gérontopôle, à venir le présenter aux membres du Conseil d'Administration, lors d'une prochaine réunion de celui-ci.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 3 abstentions et 17 voix pour, l'adhésion de l'Université à l'association GERONTOPÔLE en tant que membre de droit.

POINT 7.4 : APPROBATION DE LA TRANSFORMATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) « GEMAC » EN « TECHNOCAMPUS » ET DE SA NOUVELLE CONVENTION CONSTITUTIVE

M. CLERFEUILLE explique qu'il s'agit d'approuver la transformation du Groupement d'Intérêt Public (GIP) GEMAC en GIP TECHNOCAMPUS, ainsi que sa nouvelle convention constitutive. Le nombre de partenaires du GIP passe de 8 à 13 et les droits statutaires de l'Université sont par conséquent diminués de 5 à 4%. Ce GIP s'occupe essentiellement de la gestion des locaux.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration, avec 2 abstentions et 18 voix pour,

- Approuve la transformation du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « GEMAC » en « TECHNOCAMPUS » et son projet de convention constitutive ci-joint ;
- Autorise le Président de l'Université à signer la convention constitutive du GIP.

POINT 7.5 : APPROBATION DU RENOUELEMENT DU GIP « CENTRE DE RECHERCHE EN NUTRITION HUMAINE DE NANTES » (CRNH) ET DE SA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIÉE

M. CLERFEUILLE explique que ce point avait déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration du 8 février 2013, mais que, depuis, l'État a demandé que l'avenant de prolongation et la convention constitutive modifiée du GIP CRNH soient fusionnés dans un seul document et que sa durée soit ramenée de 6 à 3 ans.

Mme CARON demande pourquoi l'État a demandé que la durée de ce GIP soit réduite.

M. CLERFEUILLE répond que l'explication n'en est pas connue.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration, avec 3 abstentions et 17 voix pour,

- Approuve le renouvellement du GIP CRNH, devenu GIP CRNHO, pour une durée de 3 ans ;
- Approuve le projet de convention constitutive modifiée, joint en annexe ;
- Autorise le Président de l'Université à signer la convention constitutive modifiée du GIP ;
- Déclare que la présente délibération annule et remplace sa délibération n°2012-02-08-6-3 du 8 février 2013.

POINT 7.6 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATIONS OU DE CRÉATION DE MAQUETTES LMD, DE SANTÉ ET DE POLYTECH NANTES

M. BERNOUSSI explique que la seule demande de renouvellement porte sur l'ensemble de l'offre de formation de Polytech Nantes, en ce qui concerne les formations d'ingénieur. C'est une habilitation très particulière, qui ne passe pas par l'AERES mais par la Commission des titres d'ingénieur. Il faut pour cela répondre à un cahier des charges très particulier. Le dossier est accompagné d'un courrier du **PRÉSIDENT**. Il a semblé important d'avoir l'avis des instances de l'Université, même s'il est facultatif.

M. BERNOUSSI explique qu'une partie des demandes de modifications ne sont que d'ordre purement technique. Il ne s'agit que d'appliquer des arrêtés et des décrets récemment publiés. Il fait remarquer que le seul avis défavorable rendu par le CEVU concerne le Master d'Études Européennes et Internationales, parcours Philosophie. En effet les seuls arguments pour justifier sa création étaient qu'il ne coûtait rien. Le CEVU a considéré que cela ne pouvait pas être une raison suffisante pour permettre son ouverture. Les collègues de Philosophie ont été rencontrés ; ils n'ont pas manifesté de franc soutien et le porteur du Master n'était pas présent..

Mme SAMI estime que le fait que des collègues ne soutiennent pas ce Master, pour des raisons que l'on ignore, ne devrait pas suffire à le refuser. À partir du moment où il ne génère aucune charge supplémentaire, ce parcours semble intéressant.

M. LE BLAY pense qu'il ne faut pas tromper les étudiants et un Master doit être fondé sur un vrai projet pédagogique. Dans le cas présent, il s'agit simplement de permettre à des étudiants qui ont suivi un certain parcours de le poursuivre en Master, mais avec un intitulé qui est vide de contenu, même si l'idée de Philosophie de l'Europe est une belle idée.

M. BERNOUSSI explique que la création de trois diplômes est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, dont le Master M-AN-IMAL, intégralement financé par l'IDEFI. Il regroupe quatre partenaires : l'UFR de Médecine et des Techniques Médicales de l'Université de Nantes, l'UFR de Médecine de l'Université d'Angers, l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers et l'École Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique (ONIRIS). Pour l'année universitaire 2013-2014, il n'est question que de la mise en place d'un parcours à titre temporaire dans le cadre du master Biologie-Santé ; en 2014-2015, le Master sera ouvert chez ONIRIS, conformément à la proposition faite par la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGESIP).

Le deuxième dossier est relatif au Master d'Ostéopathie, dont la demande d'habilitation à l'occasion de la dernière vague avait reçu un avis défavorable, notamment de la part du Ministère de la Santé. La position de celui-ci semble avoir évolué et il s'agit de soumettre à nouveau ce dossier, en accord avec les différentes instances et en partenariat avec l'Institut des Hautes Études Ostéopathiques (IdHEO), avec lequel une convention a été signée en 2012. Ce dossier a reçu un avis favorable de l'UFR de Médecine et des Techniques Médicales et défavorable de l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques. Le dernier dossier concerne la création à l'Institut d'Économie et de Management de Nantes – IAE d'un parcours de Licence professionnelle de Management logistique portuaire, proposé en partenariat avec l'IUT de Saint-Nazaire et l'École Nationale Supérieure Maritime.

M. LE BLAY demande les raisons de l'avis défavorable de l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques sur le dossier du Master d'Ostéopathie si elles sont connues.

M. BERNOUSSI répond que les droits d'inscription ont été jugés élevés et le caractère scientifique de cette discipline a été discuté. L'UFR de Médecine et des Techniques Médicales a fait valoir de son côté qu'elle a développé des liens importants avec l'IdHEO, à la fois en recherche et en formation.

M. LE BLAY estime qu'il faut intégrer l'ostéopathie dans les Universités si l'on veut qu'elle soit reconnue scientifiquement.

Mme SAMI juge que, dans ce dossier, l'Université sert de caution à l'IdHEO et demande où ces étudiants seront inscrits. Dans un rapport d'avril 2013, l'Académie de Médecine a émis un avis très réservé sur des formations d'Ostéopathie et sur le caractère scientifique de cette discipline. Par ailleurs, il n'y a pas de réciprocité, c'est-à-dire que les élèves de l'IdHEO peuvent s'inscrire de droit en Master de Biologie, alors que les étudiants de l'Université ne peuvent pas s'inscrire de droit à l'IdHEO.

M. BERNOUSSI répond qu'il est prévu qu'un quota de 10% d'étudiants ayant fait la PACES puisse intégrer l'IdHEO.

Mme TRICHET ajoute que si l'UFR de Médecine et des Techniques Médicales a choisi de donner un avis favorable, c'est pour soutenir une formation à l'Ostéopathie qui est encadrée. L'UFR est tout à fait consciente que les formations dans cette discipline peuvent varier dans leur qualité. Il s'agit également de permettre aux étudiants d'accéder à une démarche scientifique.

Mme CARON suggère que cette formation soit soumise à l'avis du Comité d'Éthique dont il a été question lors de précédents Conseils d'Administration.

LE PRÉSIDENT note que le questionnement sur l'Ostéopathie porterait plutôt sur l'évaluation scientifique, non pas sur le risque d'une dérive sectaire.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration :

- Approuve, à l'unanimité avec 20 voix pour, le dossier de demande de renouvellement de l'habilitation de Polytech Nantes, ci-joint ;

- Approuve, avec 1 abstention et 21 voix pour, le dossier « Composante 901 – UFR de Médecine et des Techniques Médicales, Master Biologie Santé – Création d'un parcours M-AN-IMAL », ci-joint ;

- Approuve, avec 2 abstentions, 6 voix contre et 14 voix pour, le dossier « Composante 901 – UFR de Médecine et des Techniques Médicales, Master Biologie Santé – Création d'un parcours Sciences Ostéopathiques », ci-joint ;

- Approuve, avec 1 abstention, 1 voix contre et 20 voix pour, le dossier « Composante 918 – Institut d'Économie et de Management de Nantes-IAE - Création d'une Licence Professionnelle Management Logistique Portuaire » ;

- Approuve, avec 4 abstentions et 17 voix pour, les demandes de création, de modifications ou de renouvellement de maquettes LMD et de Santé dont les dossiers sont joints en annexe.

POINT 7.7 : APPROBATION DE DEMANDES DE CRÉATION DE MAQUETTES DE PRÉPARATION AUX CONCOURS

M. BERNOUSSI explique qu'il s'agit de l'offre de formation des enseignants proposée par l'Université de Nantes. Concernant les futurs Master 1 MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation) qui vont ouvrir à la prochaine rentrée, plus particulièrement la mention MEEF « Second degré », il faut noter qu'un parcours « Allemand » est proposé. La

problématique de l'Allemand est qu'il y a deux étudiants avec un volume de 555 heures et que cela revient à 277 heures TD par étudiant. La question qui se pose est non pas de fermer ce parcours, mais s'il est utile de prévoir 145 heures de cours magistraux pour deux étudiants.

Mme TRICHET croit savoir que plus de deux étudiants sont prévus.

M. BERNOUSSI répond qu'au delà des 2 étudiants déjà inscrits 7 au total sont prévus, mais la question reste la même, en ce qui concerne les cours magistraux.

Mme SAMI estime que pour l'Allemand comme pour d'autres formations, certaines d'entre elles peuvent être soutenues même s'il n'y a pas, au départ, les effectifs nécessaires, sachant qu'ils pourraient augmenter à l'avenir.

M. LE BLAY juge que la question de l'Allemand entre dans la problématique globale des formations à petits effectifs. Un principe de réalisme impose à l'Université de regarder très attentivement les effectifs, leur évolution, la charge horaire. C'est un souci de justice vis à vis de l'ensemble des formations. Mais un autre enjeu doit aussi être pris en compte, celui de l'importance stratégique que peut revêtir l'existence d'une formation au sein d'un établissement qui se veut leader sur le plan régional, voire interrégional.

M. BERNOUSSI fait remarquer qu'il est très clairement précisé dans le dossier de demande d'accréditation de l'ESPE que les Lettres classiques et l'Allemand feront l'objet d'un soutien, dans le cadre du soutien aux disciplines rares.

En l'absence d'autres remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 5 abstentions et 17 voix pour, les demandes de transformation, de création ou de modifications de maquettes « Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation » et de maquettes de préparation aux concours, dont les dossiers sont joints en annexe.

POINT 7.8 : APPROBATION DE DEMANDES DE MODIFICATIONS, DE RENOUVELLEMENT OU DE CRÉATION DE DIPLÔMES UNIVERSITAIRES (DU) OU DE DIPLÔMES INTERUNIVERSITAIRES (DIU)

M. BERNOUSSI explique que pour un certain nombre de Diplômes d'Université (DU), il s'agit d'un renouvellement à l'identique, sans modification. Il n'y a qu'une seule création, un DU de Restauration dentaire esthétique, présenté par l'UFR d'Odontologie.

Mme CARON note que certains DU ne comptent plus d'inscrits depuis un certain temps et demande quelle est l'utilité de les renouveler.

M. BERNOUSSI répond que certains DU sont tellement spécifiques que les inscriptions varient d'une année sur l'autre. Il serait souhaitable de réaliser un bilan des DU, qui n'a jamais été fait jusqu'à présent, dans la mesure où il n'était pas possible d'enregistrer de façon précise les recettes et les dépenses.

En l'absence d'autres remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 4 abstentions et 16 voix pour, les demandes de création, de modifications ou de renouvellement de Diplômes Universitaires (DU) ou de Diplômes Interuniversitaires (DIU), dont les dossiers sont joints en annexe.

POINT 7.9 : APPROBATION DU PRINCIPE DU TRANSFERT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À SAINT-NAZAIRE, SITE DE HENLEIX, AU PROFIT DU CROUS

M. KEROUANTON explique que le Centre Régional des œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) sollicite le transfert d'une parcelle de terrain sur le site de Henleix à Saint-Nazaire, à côté de l'IUT. Le CROUS y possède déjà deux bâtiments, un restaurant universitaire et une cité universitaire qui doivent être réhabilités. Conformément aux directives ministérielles, il souhaite agrandir son patrimoine de logements étudiants. Deux solutions sont proposées : le transfert d'une parcelle soit de 1 000 m², soit de 2 500 m². La seconde est préférable en termes de logique urbaine et permettrait de régler des problématiques de circulation.

M. CLERGEAU estime que l'Université, dans la mesure où cela lui paraît rationnel dans la gestion de ses ressources immobilières, doit être incitée à mettre des surfaces à la disposition du CROUS, afin d'accélérer la construction de logements neufs pour les étudiants. À l'occasion de sa dernière session plénière, la Commission Permanente du Conseil Régional a adopté le principe d'un

nouveau plan de rénovation des logements du CROUS. Il finance ces opérations à hauteur de 50% et l'objectif est d'achever la rénovation de l'ensemble de ce patrimoine d'ici 2020.

M. CLERGEAU attire l'attention sur la question de la parcelle de l'Inspection d'Académie, à Nantes. De nombreux opérateurs manifestent le désir d'y réaliser une opération immobilière. Cela relève plus de Nantes Métropole que de la Région, mais une vraie concertation entre l'Université, l'École de la Marine Marchande et Audencia devient urgente, afin de trouver un accord sur l'utilisation des surfaces disponibles.

LE PRÉSIDENT répond que ce dialogue a commencé et qu'il doit prochainement rencontrer les responsables de l'École de la Marine Marchande. En ce qui concerne le CROUS, il a été convenu lors d'une récente réunion au Rectorat que trois terrains seraient consacrés au logement étudiant : outre celui de Henleix à Saint-Nazaire, un terrain à la Chantrerie près de Polytech Nantes et un terrain sur le site Tertre, près d'Audencia et de l'École Centrale. Par contre, le terrain du boulevard Michelet à Nantes est une propriété de l'Université.

Mme LESTIEN juge que c'est une bonne chose que le CROUS réhabilite ces logements, mais demande si ce transfert a bien été intégré dans le travail de mutualisation du futur site. Le CROUS a abandonné la gestion du restaurant universitaire. Les collectivités locales, la CCI et l'Université tentent de trouver une solution pour la rentrée, même si cela ne relève pas de leurs missions.

Mme SAMI fait savoir qu'elle est atterrée de constater que le CROUS abandonne la restauration sur le site de Gavy à Saint-Nazaire et se demande s'il ne serait pas possible de conditionner le transfert de la parcelle au respect par le CROUS de ses missions, dont fait partie la restauration.

Mme DRONNEAU approuve la position de **Mme SAMI** car l'emploi du temps des étudiants de Gavy les empêche d'aller prendre leur repas à Henleix.

LE PRÉSIDENT répond que cela doit plutôt faire l'objet de négociations. En l'absence d'autres remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 4 abstentions et 23 voix pour, le principe du transfert d'une parcelle de terrain de 2 500 m² environ sise à Saint-Nazaire, site de Henleix, délimitée en section DO 384 sur le plan cadastral ci-joint, au profit du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

POINT 7.10 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'OBSERVATOIRE DES SCIENCES DE L'UNIVERS DE NANTES ATLANTIQUE (OSUNA)

M. CLERFEUILLE explique qu'il s'agit de corriger une erreur de rédaction dans les statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Nantes Atlantique (OSUNA) et de les compléter.

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 22 voix pour, les modifications des statuts de l'OSUNA détaillées dans le tableau joint en annexe.

POINT 7.11 : APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 22 voix pour, les tarifs détaillés dans le tableau joint en annexe.

POINT 8 : INFORMATION SUR LE PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

LE PRÉSIDENT explique que le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail a été approuvé par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et a été présenté pour information au Comité Technique (CT). Ses dispositions tiennent compte du contexte spécifique de l'Université de Nantes et sont présentées sous forme de fiches projets qui en permettront le suivi.

M. LE GAC précise que le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail vient à la suite de l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique. Cet accord insiste sur l'amélioration des conditions

de travail au sens large, du poste du travail jusqu'à l'organisation de celui-ci. L'Université de Nantes est concernée en qualité d'employeur, d'exploitant d'établissements recevant du public, mais aussi en tant qu'établissement où sont dispensés des enseignements pratiques et où sont développées des activités de recherche, qui peuvent être à l'origine de risques professionnels particuliers. La stratégie de l'Université de Nantes vise à assurer les meilleures conditions de travail et d'études possibles à l'ensemble de la communauté universitaire.

M. LE GAC souligne que le Programme de prévention s'articule autour de 4 axes qui s'articulent en 6 actions. Le premier axe est celui de l'amélioration des conditions de travail, décliné en 3 actions : la maintenance des locaux ; la construction et l'aménagement de nouveaux locaux ; la prévention des risques psychosociaux, pour laquelle un groupe de travail se réunit depuis 2011, dont l'objectif est de produire un programme de prévention avec l'implication plus importante du CHSCT.

M. LE GAC ajoute que le deuxième axe concerne le développement de la culture de la prévention des risques. Le troisième concerne la démarche globale de prévention, qui suppose l'évaluation des risques puis la définition et la mise en œuvre de plans d'actions de prévention. La personne clé dans cette démarche sera l'assistant de prévention, qu'il appartiendra au chef de service de choisir et qui devra être missionnée par une lettre de cadrage. Le pôle de gestion des compétences mènera des actions destinées à améliorer leurs compétences, notamment par la formation ou par l'organisation d'ateliers d'échanges de bonnes pratiques. Le but sera d'améliorer la qualité de l'évaluation des risques et des plans d'action mis en œuvre dans chaque unité de travail et qui n'avaient jusqu'alors jamais été analysés dans leur ensemble. Ils le seront de manière à pouvoir dégager des indicateurs, ce qui donnera également une meilleure vision des risques les plus courants et les plus importants, ce qui permettra d'agir en amont.

M. LE GAC conclut avec l'axe 4, qui concerne l'amélioration du suivi médical et la prévention des risques professionnels. Il suppose le renforcement de la collaboration entre les médecins de prévention et les autres acteurs de la prévention, la mise en place d'une procédure de prise en charge et de suivi des personnes en souffrance au travail et le renforcement de la communication du service de la Médecine Préventive des Personnels de l'Université (MPPU).

LE PRÉSIDENT remercie **M. LE GAC** pour sa présentation synthétique.

Mme CARON demande si les procédures d'alerte sur les risques psychosociaux sont déjà mises en place, si les personnels en ont été informés, si un bilan du groupe de travail sera réalisé et comment la circulaire qui prévoit une formation des personnels des CHSCT sera mise en œuvre.

Mme LE FICHANT rappelle que le groupe de travail réunit une vingtaine de personnes : l'assistante sociale, des membres du CHSCT, de la MPPU et d'autres personnes. Il est en cours de réflexion sur les instances d'alerte en matière de risques psychosociaux. Des évolutions au sein du groupe sur cette question expliquent qu'il n'y ait pas encore eu d'action de communication. Personne ne peut s'improviser « écoutant ». Le risque existe de ne pas poser les bonnes questions ou de ne pas délivrer les bons conseils.

M. BIAIS fait remarquer que des instances de concertation et des groupes de travail se réunissent, que des diagnostics sont posés qui font apparaître certaines problématiques. Désormais, la préoccupation est de passer à l'acte une fois qu'un problème est identifié. Or, jusqu'à présent les services centraux étaient dépourvus d'une Direction de l'Environnement au Travail, qui est désormais prévue dans le nouvel organigramme. Une de ses missions sera de mettre en œuvre la politique de l'établissement en matière de prévention des risques, d'hygiène et d'amélioration des conditions de travail. L'Université a une capacité certaine à organiser des groupes de travail, à produire des diagnostics justes, à soulever de vrais sujets. Mais il faut qu'elle passe ensuite à l'élaboration de plans d'actions, à une hiérarchisation des priorités, à leur chiffrage financier. Une évaluation des besoins en matière de formation des membres du CHSCT a été réalisée. Un chiffrage du coût a été demandé, plus de cent personnes pouvant être potentiellement concernées, ce qui nécessitera également d'en évaluer la faisabilité. Dans le cas des laboratoires, les questions d'hygiène et de sécurité sont complexes. Plusieurs employeurs sont souvent concernés, avec des CHSCT différents. Cela impose une réflexion spécifique sur une répartition des rôles.

POINT 9 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA MÉDECINE DU PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2012

Mme CUDICINI rappelle que le Service de la Médecine Préventive du Personnel de l'Université (MPPU) a pour objectif de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il réalise pour cela des visites médicales sur convocation et mène des actions sur le terrain

pour évaluer les conditions de travail. Le service prend en charge environ 4 383 personnes, comprenant l'ensemble des personnels de l'établissement, titulaires ou contractuels, ainsi que des doctorants soumis à des risques professionnels dans les laboratoires de recherche. Il prend également en charge des personnels des établissements liés par convention avec l'Université, comme l'École Centrale. Concernant les doctorants, il appartient aux Directeurs de laboratoires de solliciter les rendez-vous, car il est très difficile de les localiser.

Mme CUDICINI précise qu'en 2012, 1 114 personnes ont été reçues pour une visite médicale systématique sur convocation. Certains personnels sont soumis à une visite médicale renforcée du fait des risques professionnels auxquels ils sont exposés, d'un état ou d'une affection, comme les femmes enceintes, les personnes handicapées et celles souffrant de pathologies particulières. Enfin des visites médicales occasionnelles peuvent avoir lieu à la demande des agents ou des médecins de prévention. Un quart des 137 agents reçus à leur demande l'ont été pour des raisons tenant à l'aménagement du poste de travail, un autre quart pour des raisons de mal être au travail, lié à l'organisation, à la charge de travail ou à des difficultés relationnelles avec leur hiérarchie ou leurs collègues. Des aménagements du poste de travail ont été proposés à 30 agents, dont 10 sont en situation de handicap. Ils portent essentiellement sur le mobilier ou la configuration du poste de travail, mais aussi parfois sur des aménagements d'horaires, avec le passage à un travail à temps partiel, un allègement de la charge de travail ou une réorganisation des tâches.

M. CUDICINI explique que des propositions de changement de poste de travail pour raisons de santé ont été faites à 5 agents, dont 2 agents exposés à des risques psychosociaux. Deux maladies professionnelles ont été déclarées en 2012, dont l'une a été reconnue et l'autre est en cours de reconnaissance. Des allergies aux rats et aux souris ont été détectées chez deux doctorants, mais n'ont pas été déclarées en l'absence d'arrêt de travail et grâce à une organisation différente des tâches. En ce qui concerne les pathologies professionnelles, 66 agents ont signalé des symptômes pouvant caractériser des troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs en lien avec leurs gestes ou postures de travail. Les médecins interviennent alors sur les lieux de travail, afin de déterminer les gestes et postures qui peuvent être corrigés ou d'étudier des modifications de l'aménagement du poste de travail.

Mme CUDICINI ajoute que 120 personnes se sont déclarées concernées par des risques psychosociaux, avec, pour 51 d'entre elles, des conséquences plus ou moins sévères sur l'état de santé. 12 congés maladies connus ont été motivés par ces risques, 7 demandes de mutation ont été demandées à ce titre et les médecins de prévention sont intervenus 23 fois auprès de la hiérarchie directe le plus souvent, mais parfois aussi, auprès des services centraux. Il a été procédé à 7 visites de locaux de travail et 18 études de postes ont été menées, qui ont le plus souvent concerné les risques de troubles musculo-squelettiques. Les médecins de prévention participent également aux réunions des CHSCT de sites, au groupe de travail sur les risques psychosociaux, à la commission amiante pour le suivi post-professionnel pour le suivi des personnes qui se déclarent avoir été exposées et ils contribuent à la formation des personnels dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail.

Mme CUDICINI conclut que les actions dans le milieu de travail sont à développer d'avantage, ainsi que la collaboration avec les autres professionnels de la santé au travail. Les étudiants exposés aux rayonnements ionisants doivent désormais être reçus par la MPPU, mais il est souhaitable que le service ne soit pas détourné de sa mission, qui concerne la santé des personnels au travail, par un nombre trop important d'étudiants à recevoir. Des actions de préventions des troubles musculo-squelettiques doivent être développées et le choix des équipements doit faire l'objet d'une attention particulière, ce qui permettrait d'éviter certains arrêts de travail. En ce qui concerne les risques psychosociaux, il y a urgence à mettre en place une instance qui serait chargée d'examiner les situations de souffrance au travail qui ont un retentissement important sur la santé. Enfin, il faudrait que l'Université étudie des possibilités d'allègement de service pour les personnels en situation de handicap.

LE PRÉSIDENT remercie **Mme CUDICINI** pour sa présentation.

POINT 10 : QUESTIONS DIVERSES

- CARTE MULTI-SERVICES

M. CLERFEUILLE répond à une question sur la Carte Multi-Services, posée par **M. LELOUREC** lors du Conseil d'Administration du 14 Mai 2013. Il procède à la lecture d'une note

rédigée par le Directeur des Systèmes d'Information, **M. ALLEMAND**, jointe en annexe au présent procès-verbal.

M. LELOUREC remercie **M. CLERFEUILLE** pour sa réponse et les informations communiquées. Il demande la mise en place d'une carte blanche, sans impressions, qui permettra d'accéder aux services tout en étant identifié, et d'une autre carte en carton, plus banale, permettant de justifier de la qualité professionnelle.

- SITUATION DES ÉTUDIANTS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

M. GANGLOFF intervient sur les difficultés rencontrés par des sportifs de haut niveau pour accéder à l'UFR des Sciences et Techniques du Sport et des Activités Physiques et Sportives (STAPS), en raison du tirage au sort qui a été mis en place. Il conviendrait de revoir prochainement la question de l'ensemble de la politique sportive de l'Université.

LE PRÉSIDENT répond qu'il a demandé à **M. PAPIN** de rédiger un rapport sur le sport à l'Université de manière à pouvoir définir une politique cohérente, qui sera débattue en Conseil d'Administration.

M. LE BLAY pense que cela sera effectivement utile et rappelle les efforts que font les composantes en faveur des étudiants sportifs de haut niveau, notamment pour l'aménagement de la scolarité et les examens. Mais il y a parfois des incohérences entre elles et un travail de mise en cohérence est à réaliser.

- CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE

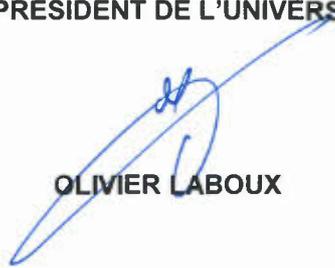
Mme SAMI salue les efforts consentis par l'Université de Nantes pour la poursuite du processus CDisation en 2013. Toutefois, il apparaît qu'un certain nombre de lois, comme la loi Sauvadet ou celle sur la rémunération des stages des étudiants, faites en principe pour protéger les individus, sont détournées et les fragilisent en renforçant la précarité. De plus en plus de personnels en contrat à durée déterminée (CDD) sont, du coup, remerciés simplement parce que les composantes ou les laboratoires ne veulent pas qu'ils aient accès au dispositif de la loi Sauvadet. Leurs postes sont finalement pourvus par d'autres personnes, avec des CDD à répétition. Il y a là quelque chose de problématique voire de malsain.

Mme LE FICHANT répond que l'Université de Nantes ne se livre pas à cette pratique, qui consiste à mettre un terme à un contrat pour le remplacer par un autre contrat.

LE PRÉSIDENT confirme que ce n'est pas la politique de l'établissement, même s'il convient de rester vigilant.

En l'absence d'autres questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 12 heures 15.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ



OLIVIER LABOUX

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2013

NOTE SUR LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA CARTE MULTI-SERVICES (CMS)

(voir pages suivantes)

Note sur les informations présentes sur la carte CMS

Date de création	06/06/2013
Dernière modification	
Rédacteur	M. ALLEMAND
État du document	

Généralités

La Carte Multi-Service (CMS) remplace dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la Région Pays de la Loire les cartes professionnelles, les cartes d'étudiants et devient progressivement le support d'accès à de nombreux services numériques.

La mise en place de la CMS a été coordonnée par le PRES avec le soutien de la Région.

Cette note a pour objet la description :

- des informations présentes physiquement sur la CMS
- des informations transmises à des tiers et accessible via la CMS
- des informations présentes dans le SI de l'Université liées à la CMS

Cette note décrit également les flux de données entre les différentes parties du SI concernées par la CMS ainsi que les personnels habilités à accéder à ces informations.

Informations présentes sur la CMS

Les informations présentes physiquement sur la CMS, que ce soit par impression sur la surface de la carte ou par enregistrement sur les dispositifs électroniques (puce avec et sans contact) proviennent de l'application « UniCampus ». Cette application est alimentée par des données provenant de la base ressources humaines (Harpège) ou par une alimentation directe pour la photo. Certains éléments sont spécifiques à chaque carte, comme le numéro « mifare » (puce sans contact), sont présents sur la carte lors de sa fabrication. Ce code Mifare est transmis en retour à l'application UniCampus lors de la création d'une CMS.

Les éléments provenant de la base RH sont les suivants :

- Matricule harpège
- Nom de famille
- Nom usuel
- Prénom (un seul prénom)
- Date de naissance (pour gérer les homonymies)
- Numéro RNE de l'établissement
- Code et libellé de la composante
- Code et libellé du corps (ou type de contrat pour les contractuels)
- Fonction (ex : Personnel administratif et technique)
- Année de dernier renouvellement de la carte

Aucun autre élément n'est transmis vers l'application UniCampus. Le seul élément saisi directement dans UniCampus est la photo. Les seuls éléments enregistrés ou imprimés sur la carte proviennent d'UniCampus.

Ce processus d'alimentation ne concerne pas la partie Monéo qui est gérée comme une carte Monéo classique.

Les seules personnes habilitées à utiliser l'application UniCampus sont les personnes des scolarités, les RACUN (pour les personnels) et certains informaticiens de proximité ou du SIG de la DSI.

Pour les étudiants, les informations proviennent de la base scolarité ScolarG et sont similaires à celles des personnels (le numéro d'étudiant remplace le matricule harpège).

Informations transmises à des tiers et accessible via la CMS

Les informations suivantes sont transmises toutes les nuits aux services du CROUS et sont enregistrées sur des serveurs du CROUS :

- Code Mifare
- Code Société
- Code Tarif (Ce code peut prendre deux valeurs selon si l'indice est inférieur ou supérieur à 466, couplé avec le code de la société il permet au CROUS de déterminer le tarifs.)
- Année universitaire en cours
- Code employeur
- Nom et Prénom

Note sur les informations présentes sur la carte CMS

Date de création	06/06/2013
Dernière modification	
Rédacteur	M. ALLEMAND
État du document	

Le lien avec ces informations est réalisé lors du passage en caisse via la carte CMS.

Ces informations sont accessibles aux personnels informaticiens du CROUS.

Informations présentes dans le SI de l'Université liées à la CMS

Les informations suivantes sont propagées dans les annuaires LDAP de l'Université et servent pour les accès aux services numériques comme les services d'impressions et de numérisation :

- Code Mifare
- Matricule harpège (ou numéro d'étudiant)
- Composante

Cette transmission sert uniquement à faire le lien entre la puce sans contact et le possesseur de la carte. Ces informations sont accessibles aux informaticiens ayant accès aux annuaires LDAP de l'Université.